

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 FEVRIER 2026 - 19H00**

Pôle d'animation – Larajasse

1

Président : Régis CHAMBE

Secrétaire de séance : Claude GOY

Quorum : 23

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Catherine LOTTE, Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (Châtelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Benoît VERNAISON (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché), Gilles CHAVEROT (Haute-Rivoire), Fabrice BOUCHUT, Claude GOY (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Blandine THEVENON-NICOLI (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Michel GOUGET (Montrottier), Jean-Marc GOUTAGNY (Pomeys), Patricia BLEIN (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Gilbert MOSNIER (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Monique CHARDON, Nathalie FAYET, Jean-Luc GUYOT (St Martin en Haut), Agnès GRANGE, Eric MICHELOT (St Symphorien sur Coise), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Karine BERGER (Ste Foy l'Argentière), Guy SAULNIER (Souzy), Nicolas FAVRICHON (Villechenève), Raphaël MORETON (Viricelles), Jean-Christophe FARJON (Virigneux)

Membres excusés : Alain FRANÇON, Michel JUNET (Brullioles), Christelle SEVE (Haute-Rivoire – pouvoir à Gilles CHAVEROT), Laura JOURNET (Montrottier – pouvoir à Michel GOUGET), Chantal YVOREL (St Genis l'Argentière), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Jérôme BANINO, Dominique MEZARD-MOSTFA (St Symphorien sur Coise)

Membres absents : Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Michel RAMPON (Longessaigne), Olivier VIALLO (Ste Foy l'Argentière)

Fabrice BOUCHUT, maire de la commune de Larajasse, accueille l'Assemblée et présente ses remerciements :

- remerciements aux membres de la commission déchets en tant que vice-président en raison de leur assiduité et de leur participation active aux commissions. Demain aura lieu la dernière commission. 25 élus présents en moyenne à chaque commission, ce qui engendre une belle dynamique ;
- remerciements aux agents des services qui ont bien accompagné la mise en œuvre des projets ;
- remerciements aux adjoints de la commune de Larajasse qui l'ont bien secondé pour lui permettre un plein investissement dans son mandat de vice-président en charge de la gestion des déchets.

Régis CHAMBE fait la lecture des titres des délibérations du précédent Conseil communautaire.

Il propose ensuite aux conseillers de se prononcer sur le procès-verbal du Conseil communautaire du 16 décembre 2025.

Le Conseil communautaire adopte le procès-verbal du 16 décembre 2025 à l'unanimité.

Claude GOY est désignée secrétaire de séance.

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire pour 2026 (DOB)

Michel BONNIER rappelle que l'article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget », afin de présenter au Conseil communautaire les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Il présente :

- L'exécution financière 2025 et les résultats qui en découlent
Constat est fait d'une augmentation plus importante des charges que des recettes. Mais l'épargne nette reste à un niveau à peu près identique à 2024. Michel BONNIER explique qu'il faudrait avoir une épargne nette qui autofinance les travaux de voirie qui sont récurrents chaque année.
- L'évolution de la dette avec les prêts contactés en 2025 qui ont un impact sur 2026
Constat est fait d'une diminution de la charge d'emprunts et une capacité de désendettement sur 2,35 années, ce qui est un très bon ratio. A compter de 2028, baisse significative de l'annuité prévisible sans nouveaux emprunts contractés.
- Le bilan des cessions montre qu'elles ont été plus importantes qu'en 2024, année au cours de laquelle il y a eu peu de ventes.
- L'évolution des virements aux budgets annexes qui augmente régulièrement.
- Le contexte national issu de la loi de finances pour 2026 qui vient d'être voté par 49-3.
- L'évolution de la charge salariale : le réalisé est très proche du prévisionnel. L'évolution 2026 est estimée à + 1,56 %. Des recettes sont aussi constatées sur ce budget : subventions, facturation de services rendus à hauteur de 2,73 millions d'euros en 2025. Gilles CHAVEROT remercie pour le travail d'analyse effectué par le SRH qui permet une prévision budgétaire au plus juste.
- La fiscalité et son évolution : croissance naturelle des bases à rechercher et leur évolution
- Les prévisions 2026 à partir des projets des commissions et des remontées des services.
Ces prévisions sont très prudentes, notamment sur le niveau de recettes.
- Focus sur les nouveaux projets
 - o Projet de réhabilitation des tennis
 - o Projet de vélo rail avec des prérequis donc inscription budgétaire uniquement pour des études

Ces éléments permettent d'ouvrir le débat sur les orientations budgétaires préalables à l'établissement du budget 2026 :

- politique fiscale,
- nouveaux projets,
- pré-arbitrage sur les enveloppes budgétaires.

Gilles CHAVEROT remarque qu'une opération de dévoiement (assainissement) sur Haute-Rivoire n'apparaît pas.

Il est précisé que le PPI sera présenté avec le vote du budget au Conseil communautaire du 3 mars prochain.

Le Conseil communautaire approuve le débat d'orientations budgétaires. Unanimité.

3

ECONOMIE - ZA

ZA Croix Chartier – St Denis sur Coise – Vente parcelle au Département de la Loire pour construction du centre départemental d'entretien et d'exploitation

Jean-Louis CASSE explique que le Centre Départemental d'Entretien et d'Exploitation (CD2E) de la Loire, actuellement implanté à Chazelles-sur-Lyon, ne répond plus aux exigences actuelles. Implanté sur une parcelle urbaine exiguë de 1 500 m², le site souffre de l'obsolescence de ses installations ainsi que d'un manque récurrent de places et d'espaces fonctionnels.

Ces centres départementaux, qui existent partout en France, ont pour mission essentielle l'entretien des routes départementales : chaussée, fossé, déneigement, salage...

Face aux contraintes du centre de Chazelles, le département de la Loire a demandé à la CCMDL d'envisager une implantation du nouveau centre sur la ZA de Croix Chartier à Saint-Denis-sur-Coise, à l'horizon 2027/2028. La CCMDL en a accepté le principe, les RD concernés étant en grande partie sur son périmètre.

Afin de sécuriser et pérenniser ce projet, le Département prévoit l'acquisition de la parcelle nécessaire dès 2026, permettant son inscription définitive dans le plan d'action départemental.

Le futur site accueillerait 8 agents et serait implanté sur une parcelle de 5 080 m², acquise au prix de 45 € HT par m², soit un montant total de 228 600 € HT.

Jean-Louis CASSE précise que ce point a fait l'objet de beaucoup d'échange avec le Département de La Loire pour ne vendre que la surface nécessaire au projet.

Le Conseil communautaire approuve la vente d'une parcelle au Département de la Loire et autorise le Président à signer l'acte de vente à intervenir. Unanimité.

ZA Bellevue – Souzy - Renégociation du prix d'acquisition du bâtiment loué par Solta Group

Jean-Louis CASSE rappelle que l'entreprise Solta Group, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de peintures, occupe depuis le 30 juillet 2018 des locaux situés sur la commune de Souzy, appartenant à la CCMDL, dans le cadre d'un contrat d'occupation précaire.

Le bâtiment concerné est d'une surface totale de 2 441 m² (comprenant un atelier de 1 875 m² et une partie tertiaire de 566 m²), implanté sur la parcelle cadastrée B 904 d'une superficie de 6 700 m².

En 2021, Solta Group (SCI FLOROB) avait exprimé le souhait d'en faire l'acquisition pour un montant de 680 000 €. Faute d'avoir obtenu les financements nécessaires, la CCMDL a poursuivi la mise à disposition du bâtiment par voie locative, représentant à ce jour un total de 160 000 € de loyers perçus.

Ce prix de cession a été revu par délibération du conseil communautaire du 22 avril 2025 compte tenu de la nécessité de réaliser d'importants travaux de réfection de toiture et ramené à 600 000 €.

Les 10 et 12 mai 2025, de violents épisodes de grêle ont frappé la commune de Souzy, occasionnant des dommages significatifs à la toiture du bâtiment occupé par Solta Group. Dans ce contexte, et au regard de la baisse du prix de cession précédemment accordée, Solta Group a proposé de prendre en charge la partie de travaux non couverte par l'indemnité de l'assurance, soit 31 000 € TTC, au titre des travaux de réparation.

Un protocole transactionnel, prévoyant le règlement de cette somme en six mensualités, a été signé le 20 novembre 2025 par les deux parties et approuvé par délibération n° 20251003 du 21 octobre 2025.

À ce jour, la société Solta Group a obtenu l'accord de financement de son établissement bancaire. Les dirigeants sollicitent désormais un prix de cession fixé à 630 000 €, afin d'intégrer leur participation aux travaux de réparation dans le financement bancaire et, par conséquent, de rendre caduc le protocole d'accord transactionnel.

Le Conseil communautaire approuve la renégociation et le nouveau prix de cession fixé à 630 000 € et autorise le Président à signer l'acte authentique à intervenir. Unanimité.

PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

Modification de la tarification du « Cyclo des Monts »

Karine BERGER rappelle que la Communauté de communes organise depuis 1996 le Cyclo des Monts : randonnée à vélo dans les Monts du Lyonnais pour les enfants de cycle 3 (CE2-CM1-CM2). Cette manifestation a réuni près de 200 participants chaque année.

En 2026, elle aura lieu le samedi 6 juin. L'événement est facturé aux familles depuis 2023 au tarif de 20 € la journée et 12 € la demi-journée.

Compte tenu de l'augmentation des frais, essentiellement liée au coût des repas, la commission propose de porter la participation financière pour la journée à 22 € mais de maintenir les demi-journées à 12 €.

Le Conseil approuve la modification de la tarification du Cyclo des Monts à la majorité avec 1 abstention.

ASSAINISSEMENT

Animation et communication du plan d'action de réduction des micropolluants – Demande de subventions 2026 à l'agence de l'eau Loire Bretagne

Norbert DUPEYRON rappelle qu'après 5 ans d'une opération collective Brévenne Turdine en association avec la CCPA et la COR, sous la coordination du SYRIBT, la CCMDL a remis à jour sa stratégie d'intervention sur les effluents non domestiques en 2025.

Ces concertations ont permis l'intégration de cette opération dans le cadre des Accords de territoire mis en place entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Syndicats de rivière SMAELT et SIMA Coise.

Pour 2026, et les trois prochaines années, cela permet de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la poursuite des actions suivantes :

- accompagnement des entreprises prioritaires sur le bassin versant Loire Bretagne,
- réalisation de mesures complémentaires aux diagnostics et régularisations,
- formation et information des entreprises et des partenaires relais,
- mesure des effets des actions engagées.

Pour mener à bien ces différentes actions, la CCMDL emploie une technicienne assainissement « rejets non domestiques ».

La CCMDL souhaite solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

- dans le cadre de l'accord de territoire SIMA Coise pour une subvention de 7 474,29 € pour une dépense totale de 14 948,57 €,
- dans le cadre de l'accord de territoire SMAELT pour une subvention de 2 541,25 € pour une dépense totale de 5 082,51 €.

Le Conseil communautaire approuve cette action et sollicite des aides auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Unanimité.

Approbation convention groupement de commandes avec la commune de Grammond pour les travaux de prolongation du réseau eaux usées rue du Forez

Norbert DUPEYRON informe que le réseau d'eaux usées rue du Forez à Grammond en provenance de l'industriel Neyret est raccordé au réseau pluvial qui se rejette dans l'étang à proximité. Les habitations sur cette rue ne sont pas raccordées à un réseau d'assainissement, celui-ci étant inexistant. De plus, les eaux pluviales du gymnase sont raccordées au collecteur unitaire.

Au vu du contexte, des travaux doivent être réalisés. La création d'un réseau de refoulement, d'un poste de refoulement et d'un réseau gravitaire dédié aux eaux usées sont nécessaires. Une prolongation du réseau eaux pluviales rue du Forez sera réalisée ainsi que la déconnection des branchements d'eaux pluviales du gymnase.

Considérant que la compétence « eaux pluviales » relève de la commune, une convention de groupement de commandes doit être approuvée afin de déterminer les conditions d'intervention de la CCMDL compétente en matière d'assainissement et de la commune compétente en matière d'eaux pluviales.

Les travaux sont estimés à 114 930 € HT dont 37 953 € HT pour la commune et 76 977,50 € pour la CCMDL.

Patrice CARTERON précise que c'est à l'occasion d'une réfection de voirie que les travaux seront effectués.

Le Conseil communautaire approuve la convention de groupement de commandes à passer avec la commune de Grammond. Unanimité.

Avenant à la convention de facturation avec Suez pour Brussieu

Norbert DUPEYRON explique qu'une convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif des usagers, habitants la commune de Brussieu, a été signée avec SUEZ le 08/02/2023.

Or, il a été constaté qu'environ 47 usagers de Brussieu habitant la Giraudière (gérés par le SIDESOL pour l'eau potable) figuraient sur la base de facturation rattachée à Courzieu et non à celle de la CCMDL. Ils recevaient une seule facture du SIDESOL sur laquelle figurait l'eau potable et l'assainissement.

Autrement dit, la redevance assainissement correspondante a été versée à la CCPA et non à la CCMDL. Afin d'intégrer ces abonnés à la facturation de SUEZ, un avenant à la convention de facturation existante doit être pris.

Didier BLANCHARD ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant n° 1 à la convention de facturation à passer avec Suez et autorise le Président à le signer. Unanimité.

GESTION DES DECHETS

Mise à jour du règlement collecte

Fabrice BOUCHUT informe que dans le cadre de la compétence déchets, un règlement de la collecte a été institué. Ce règlement fixe les règles d'utilisation du service de collecte des déchets et doit être mis régulièrement à jour.

Ainsi à la suite du changement de schéma de collecte intervenu depuis 2024, il est nécessaire de le mettre à jour afin de l'ajuster au nouveau mode de ramassage des ordures ménagères, marqué par la fin du porte-à-porte.

Il restera à la prochaine mandature de travailler sur la collecte pour les professionnels.

Philippe GARNIER évoque un article qui porte sur le nombre de sacs (art 3-2-2) qui, à son point de vue, n'a pas d'intérêt et contient aussi des incohérences.

Fabrice BOUCHUT : le règlement est amené à évoluer. En effet, des sacs cabas réutilisables sont peu à peu distribués aux habitants et à terme ils pourront remplacer les sacs jaunes. Ce sera une réflexion au cours de la prochaine mandature.

Régis CHAMBE propose d'enlever cet article et également les quantités de bacs et de colonnes.

Michel GOUGET confirme qu'à Montrottier des sacs cabas sont distribués cette année.

Le Conseil communautaire approuve cette proposition de règlement de collecte avec les modifications évoquées en séance. Unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Gilles CHAVEROT informe que la collectivité doit délibérer afin de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2026 pour permettre une meilleure lisibilité sur l'ensemble de ses postes.

Suppression de postes vacants :

- trois postes d'adjoints administratifs à temps complet,
- deux postes d'adjoints techniques à temps complet,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique à 7.25/20^{ème},

Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 5.75/20^{ème}.

Le Conseil communautaire approuve les modifications du tableau des effectifs. Unanimité.

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Gilles CHAVEROT rappelle que l'article L.2311-1-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes (et EPCI) de plus de 20 000 habitants,

2026 02 03 procès-verbal du Conseil CCMDL

préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Aussi en 2024, la CCMDL a adopté son premier rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il convient aujourd'hui, de mettre à jour ce rapport conformément à l'article L2311-1-2 du CGCT et de le présenter aux membres du Conseil communautaire.

Des observations sont faites sur la partie II concernant la parité homme /femme au sein du Conseil communautaire. Le mode de désignation des conseillers communautaires tel qu'il existe aujourd'hui ne permet pas cette parité. Ainsi une modification rédactionnelle est proposée.

Le Conseil communautaire approuve le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes avec la modification évoquée ci-dessus. Unanimité.

7

INSTITUTION

Rapport de suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes

Michel BONNIER rappelle que la Chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la CCMDL pour les exercices 2019 jusqu'aux données les plus récentes lors de l'ouverture du contrôle en date du 18 août 2023. Ceci sur les domaines de sa gouvernance, de sa gestion financière, de ses ressources humaines et de la commande publique.

Le rapport définitif en date du 16 avril 2024 a été présenté lors du Conseil communautaire du 28 mai 2024 (délibération n° 2024 05 28).

Il est aujourd'hui nécessaire d'approuver le rapport de suivi des recommandations qui étaient inscrites dans le rapport définitif et qui ont été mises en œuvre depuis l'ouverture du contrôle.

Michel BONNIER présente chacune des 7 recommandations et ce qui a été mis en place pour y répondre. Les recommandations étaient les suivantes :

- Etablir l'état mensuel des indemnités de toutes natures des élus
- Adopter une programmation pluriannuelle des investissements
- Garantir l'accès des fonctionnaires aux offres d'emplois, en particulier pour les renouvellements de personnels contractuels et assurer la traçabilité du processus de recrutement dans une logique de transparence
- Décompter les congés et les absences en jours
- Solder le cumul d'heures supplémentaires, en particulier pour les agents du service de collecte des déchets et mettre fin au versement forfaitaire d'indemnités pour heures supplémentaires
- S'assurer que la réalisation d'heures supplémentaires réponde à une demande du chef de service
- Adopter une nomenclature des achats afin de mieux suivre les seuils de formalisation de la commande publique

Il précise que toutes les recommandations ont été prises en compte et ont fait l'objet d'actions correctives.

Le Conseil communautaire approuve le rapport de suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes. Unanimité.

FONCIER

EPORA – Meys - Convention opérationnelle

Régis CHAMBE informe que par délibération du conseil communautaire en date du 22 avril 2025, le conseil communautaire a approuvé une convention de veille stratégique foncière à intervenir entre la Commune de Meys, EPORA et la CCMDL pour permettre le développement d'un projet autour de l'ancienne scierie située en limite de centre-bourg.

La convention opérationnelle à intervenir spécifiquement sur ce projet est prête. Elle précise la réalisation de 6 à 8 logements individuels pour permettre de créer une offre en logements à destination des jeunes ménages. L'objectif est de ralentir le vieillissement de la population communale et pérenniser l'utilisations des équipements et notamment l'école communale.

Philippe GARNIER précise le mode d'intervention d'EPORA. Il s'agit d'un projet phare de réaménagement d'une friche artisanale au cœur du bourg (ancienne scierie). La commune est sur ce projet depuis 11 ans. Le ténement a été acheté par EPORA et la phase 2 qui consiste en la démolition des bâtiments existants puis la création de logements sociaux va pouvoir se réaliser.

Il convient au conseil communautaire d'approuver ladite convention en tant que collectivité partenaire. A noter qu'il n'y a aucun engagement financier de la CCMDL dans cette opération.

Le Conseil communautaire approuve la convention opérationnelle à intervenir avec EPORA et la commune de Meys dans le cadre présenté ci-dessus. Unanimité.

8

QUESTIONS DIVERSES

Présentation du projet de calendrier des futures réunions.

Les jeunes du territoire et le sport

Philippe BONNIER souhaite communiquer sur des jeunes du territoire qui excellent au niveau sportif :

- Camille BRUYAS, originaire de St Denis sur Coise ,2ème féminine à l'UTMB.
- L'équipe de foot Les Hauts du Lyonnais qui a eu un beau parcours en coupe de France, n'échouant qu'en 16ème de finale contre une équipe de ligue 1 avec un buteur formé sur le territoire.

Ces réussites sportives sont l'occasion de mettre en avant des habitants qui s'engagent bénévolement et qui encadrent les jeunes qui vont jusqu'au plus haut niveau.

Il propose de terminer la séance par une photo du Conseil communautaire avec des maillots dédiés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h15.

Le Président,
Régis CHAMBE



Prochaine séance : mardi 3 mars 2026 à Souzy

Procès-verbal rédigé par Geneviève GOUTAGNY et validé par Régis CHAMBE.

Liste des délibérations prises en séance du Conseil communautaire du 16 décembre 2025

- Travaux d'aménagement de l'entrée du village de Duerne et des Zones d'Activités de Duerne, Haute-Rivoire et Saint Symphorien sur Coise
- Fixation des tarifs de la redevance ordures ménagères pour l'année 2026
- Mise en place d'une vidéosurveillance aux déchèteries de Montrottier et de Saint Martin en Haut
- Convention avec la CCPA pour l'accès à la déchèterie de Courzieu
- Transfert de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés et évolutions des statuts du SYDEMER
- Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec la Mission Locale du Forez pour la période 2026/2027
- Approbation de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Monts du Lyonnais (CPTS) pour la période 2026/2029
- Approbation des conventions d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ETAIS et la CAF du Rhône pour la période 2026/2029 et de mise à disposition de locaux
- Protocole d'accord transactionnel pour la prise en charge par la CCMDL des frais de la révision allégée n° 1 du PLU de Pomeys sur la zone de loisirs d'Hurongues
- SAFER : avenant n° 1 à la convention-cadre d'assistance technique foncière agricole de la CCMDL
- HISTORICA – Convention d'occupation temporaire
- LABYLAND – Convention d'occupation temporaire
- Renouvellement de la délégation de service public du camping d'Hurongues à Pomeys
- Avenant 3 à la convention de délégation de service public (DSP) pour le centre aquatique Escap'Ad
- Convention fonds de concours – Mise à disposition d'arceaux vélo
- Demande de reversement d'une quote-part de versement mobilité à SYTRAL Mobilités
- Participation à verser à SYTRAL Mobilités pour l'année 2025
- Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement du Passage du Désert et secteur de la Doue à Saint Symphorien sur Coise
- Assainissement pour la commune de Viricelles – Restitution de la compétence à la CCMDL
- DECAPHONE – Versement de la subvention 2025/2026
- Raconte-Moi Une Chanson – Versement de la subvention 2025/2026
- Modification de la valeur faciale des titres restaurant
- Modification du tableau des effectifs
- Multi-accueil les Gargaloux : approbation de la convention partenariale à intervenir avec le Dr Emilie Garcia pour la période 2026/2029
- Autorisation, pour l'exercice 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'année 2025 en application de l'article 1612-1 du CGCT
- Budget économie – Décision modificative 3/2025
- Centre médical de l'Argentière – Autorisation de dépôt du permis de construire
- Camping d'Hurongues – Election des membres de la commission de Délégation de Service Public

Liste des décisions prises lors du Bureau du 2 décembre 2025 dans le cadre des délégations

- Approbation du contrat de location à intervenir avec la Société Publique Locale des Monts du Lyonnais

Liste des décisions du Président prises en décembre 2025 dans le cadre de ses délégations

- Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide chèque transport culture à l'école privée Paul Lornage de Coise au titre de la sortie culturelle du 14 novembre 2025
- Virement de crédit budget annexe CMA
- Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide chèque transport culture à l'école publique de Chambost-Longessaigne au titre de la sortie culturelle du 21 novembre 2025
- Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide chèque transport culture à l'école publique des trois collines de Bessenay au titre de la sortie culturelle du 15 décembre 2025
- Virement de crédit de la section d'investissement du budget principal – 1
- Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide chèque transport culture à l'école publique de Montromant au titre de la sortie culturelle du 14 octobre 2025
- Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide chèque transport culture à l'école privée St Joseph de St Denis sur Coise au titre de la sortie culturelle du 19 décembre 2025